

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 39

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Aix-Marseille Université : Pépité Paca Ouest : Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat.

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
1.22.57**

PRESENTATION

Dès sa création en 2012, Aix-Marseille Université (AMU), née de la fusion des trois anciennes universités des Bouches-du-Rhône, s'est dotée d'un Pôle Entreprendre qui vient compléter la mission d'insertion et d'orientation professionnelle des étudiants. Le Pôle Entreprendre met en place un ensemble de dispositifs et d'actions à destination des étudiants sous la forme d'un "parcours entrepreneurial" afin de les sensibiliser, les encourager et les accompagner dans leur cursus. Il propose des orientations et des objectifs à inscrire dans le processus de formation des étudiants pour les sensibiliser aux enjeux de l'entrepreneuriat et d'éveiller leur esprit d'entreprendre, résultat de représentations familiales ou culturelles, et également l'aboutissement d'une sensibilisation et d'un apprentissage transmis pendant les études. La volonté d'éveiller et de former à l'entrepreneuriat tous les étudiants, quel que soit leur profil, est envisagée comme un parcours comprenant plusieurs rendez-vous auxquels l'étudiant est convié tout au long de son cursus : découverte, sensibilisation, apprentissage et accompagnement.

Lauréat en 2014, de l'appel à projets PEPITE (Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), le Pôle Entreprendre étend ses missions et devient le PEPITE PACA OUEST. Le PEPITE PACA OUEST est porté par Aix-Marseille Université, en partenariat avec l'UAPV (Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse), Sciences-Po Aix, l'Ecole Centrale Marseille, l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, et depuis cette année, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne basée à Gardanne. Il est soutenu par le Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et s'appuie sur un réseau d'une vingtaine de partenaires, structures de soutien à la création d'entreprise et à l'innovation, acteurs du monde économique et réseaux de PME.

L'objectif premier est de sensibiliser le plus grand nombre d'étudiants à l'esprit d'entreprendre pour favoriser l'insertion professionnelle. Cette sensibilisation s'opère sous des formats différents : jeux d'entreprise en équipe, projets accompagnés par des chefs d'entreprises, formation-action sous la forme de gestion de projet ou conférences ciblées.

Le deuxième objectif est de former à l'entrepreneuriat grâce à des formations spécifiques permettant aux étudiants d'acquérir ou de consolider leurs compétences de futurs chefs d'entreprises.

Enfin, le troisième objectif est d'accompagner les étudiants entrepreneurs via des dispositifs tels que les incubateurs, les couveuses, ou des conseils personnalisés prodigués par les partenaires comptables et financiers. L'accompagnement commence par une analyse des besoins afin de constituer un cercle d'experts opérationnels aux côtés de l'étudiant entrepreneur.

Un statut d'étudiant entrepreneur a été mis en place pour les étudiants et les diplômés en fonction de la viabilité de leur projet. Il leur permet de bénéficier d'un ensemble de dispositifs et d'aides financières prodiguées par le PEPITE. Les actions proposées sont mutualisées dans l'ensemble des établissements partenaires, en lien avec vingt structures expertes en création d'entreprises et un réseau de professionnels.

Le budget prévisionnel pour le développement des actions du PEPITE est de 320 684 € (voir fiche technique jointe au rapport).

Montant sollicité : 15 000 €. Montant proposé : 15 000 €

Intérêt du projet :

Former les futurs entrepreneurs et promouvoir chez les jeunes étudiants l'esprit d'entreprendre constituent un enjeu majeur pour notre territoire et notre pays. Le PEPITE PACA OUEST se consacre à la mise en place et à l'animation d'un dispositif en entrepreneuriat complet sur le territoire d'Aix-Marseille. Ce dispositif pédagogiquement innovant propose à chaque étudiant du territoire de développer son esprit d'entreprendre, se former et être accompagné dans la mise en œuvre de son projet professionnel ou de sa création d'entreprise. Le PEPITE PACA OUEST vise une création de valeur sur notre territoire et une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

PROPOSITION

Sur avis de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille Université pour le compte du SUIO - PEPITE PACA OUEST
- d'autoriser la signature de la convention spécifique jointe au rapport.

INCIDENCE FINANCIERE

La dépense correspondante, soit 15 000 € sera financée comme suit :

Programme	Opération	Libellé	Montant	Imputation
10412	A créer	AMU – PEPITE PACA OUEST	15 000 €	65/23/65738

Au bénéfice de cette proposition, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

FICHE TECHNIQUE

INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

ORGANISME DEMANDEUR	Aix-Marseille Université Président Monsieur Yvon BERLAND Jardin du Pharo 58 Boulevard Charles LIVON 13284 Marseille Cedex 7
POUR LE COMPTE DE	Pole PEPITE PACA OUEST Directrice Madame Evelyne Marchetti-Gauthier Vice-Présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle 3, Avenue Robert SCHUMAN 13628 Marseille Cedex 1

INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE

MESURE	Enseignement Supérieur Politique facultative
RESUME - INTERET DU PROJET	Programme d'actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat des étudiants et élèves de l'enseignement supérieur du territoire
MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CD 13	15 000 € Pour un budget prévisionnel (détaillé ci-après) de 320 684 €, soit 4.68%

INFORMATIONS RELATIVES AU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant	Origine	sollicité(es)	obtenu (es)
Actions Pilotage PEPITE		Aix-Marseille		
Charges de personnels	65 000	Université et partenaires		61 400
Vacations administratives	5 000			
Fournitures et matériels	8 000			
Missions	8 284	Droits d'inscription D2E		2 500
Actions sensibilisation à l'entrepreneuriat				
Organisation et participation à des forums et trophées	9 500	Etat / Caisse des Dépôts	25 000	
Tables rondes sensibilisation	8 000			
Guide de présentation	5 000	Conseil Régional PACA	45 000	
Libre-service numérique/ déploiement site Web	7 000			
Jeu 36 h chrono (2 éditions)	100 000	Conseil Départemental 13		15 000
Conférences Entrepreneuriales	1 500			
Dispositif « Entrepreneur un jour	11 000	Ville de Marseille	5 000	
Challenge de l'idée entrepreneuriale	10 000			
Actions de formation				
Diplôme étudiant entrepreneur (D2E)	3 000	Communauté Pays d'Aix	10 000	
Dispositif « formation à l'esprit d'entreprendre »	12 000	EDF		5 000
Formation des futurs enseignants	6 000	CEPAC	25 000	
Accompagnement des futurs Entrepreneurs				
Créa IUT	2 000	Report Crédits 2015		106 784
Accompagnement à la création	10 000			
Espaces de co-working	6 000	Crédit Agricole	20 000	
Bourses étudiants entrepreneurs	10 000			
Communication	28 400			
TOTAL	320 684	TOTAL	130 000	190 684

PROPOSITION DE SUBVENTION : 15 000 € Taux 4.68 %



CONVENTION

Préambule : Dans le cadre de sa politique en faveur de l'aide à l'enseignement supérieur et à la recherche, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône accorde des financements sous forme de subvention de fonctionnement ou d'équipement à des établissements et organismes publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

CECI RAPPELLE

Entre :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente, autorisé par délibération n° de la Commission Permanente en date du 21 Octobre 2016, ci-après dénommé **Le Département**,

d'une part,

et l'Université Aix-Marseille (AMU), dont le siège social est situé Jardin du Pharo 58 boulevard Charles Livon 13284 Marseille cedex 7, représentée par son Président Monsieur Yvon BERLAND, ci-après dénommée **L'Université**,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT,

ARTICLE I : OBJET ET MONTANT

L'Université, a pour mission de développer l'aide à l'insertion professionnelle des diplômés. L'objectif poursuivi par Aix-Marseille Université (AMU) est de développer une politique universitaire en lien avec l'entrepreneuriat cohérente et ambitieuse en facilitant l'insertion professionnelle des étudiants par le vecteur de l'entrepreneuriat et de l'innovation et de contribuer ainsi à enrichir le tissu économique local. Le Pôle Entreprendre / PEPITE PACA OUEST, propose la mise en place d'un ensemble cohérent et coordonné d'initiatives et de dispositifs sous la forme d'un « parcours entrepreneurial ». Celui-ci vise à informer, sensibiliser, former et accompagner les étudiants dans le domaine de l'entrepreneuriat. Un des objectifs principaux du Pôle consiste à développer l'esprit d'entreprendre et d'accompagner les étudiants entrepreneurs du territoire.

Compte tenu de l'intérêt que représente son activité, **le Département** a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à **l'Université**, pour le compte du SUIO-PEPITE PACA OUEST.

ARTICLE II : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention sera effectué, en une seule fois après signature de la présente convention.

ARTICLE III: CONTROLE

En contre partie du versement de la subvention de fonctionnement, **L'Université** s'engage à fournir, au titre l'exercice concerné et au plus tard de l'année suivante :

- un compte de recettes et de dépenses ou un compte de résultat de l'opération visée à l'article I, certifié conforme par le Président de l'Université d'Aix-Marseille ou l'Agent Comptable de l'Université.

ARTICLE IV : INFORMATION

L'Université , s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du LOGO du Département.

ARTICLE V : DUREE /RESILIATION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2016.

En cas de non respect des engagements visés aux articles III et IV, **L'Université** sera mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

En l'absence de réponse dans un délai de quinze jours à compter du jour de réception, ou en cas de réponse insatisfaisante, **Le Département** pourra notifier à **L'Université** la résiliation de la présente convention et lui demander le reversement de la subvention, à intervenir dans un délai de deux mois.

Fait à Marseille le,

En 2 exemplaires originaux

Pour la Présidente du Conseil
Départemental,
Par délégation, la Déléguée à
l'Enseignement Supérieur et la
Recherche

Le Président
d'Aix-Marseille Université

Véronique MIQUELLY

Yvon BERLAND